

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue à huis clos en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, et par enregistrement différé **le mardi 01 février 2022 à 20h18**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et particulièrement aux modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, à laquelle séance sont présents:

Mesdames les conseillères :

Barbara Beugger
Kelly Huard

Messieurs les conseillers :

Claude Larocque
Éric Jodoin
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise;

Que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

10.1 Dépôt des audits de conformité concernant les processus d'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

026-02-2022

10.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;

10.3 Octroi d'un contrat pour le fauchage à l'entreprise André Paris inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

1.2 Procès-verbaux – adoption

027-02-2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal des séances spéciales du 16 et 27 novembre 2021 et de la séance régulière du 18 janvier 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter le procès-verbal des séances spéciales du 16 et 27 novembre 2021 et de la séance régulière du 18 janvier 2022 en corrigeant toutefois le nom de monsieur Denis Meunier directeur général mentionné dans la résolution 018-01-2022 du 18 janvier 2022 afin de le remplacer par celui de Madame Cynthia Bossé, ex-directrice générale.

Le vote est demandé.

Ont voté pour la proposition : Mathieu Beaudry
Kelly Huard

Ont voté contre la proposition : Barbara Beugger
Éric Jodoin
Claude Larocque
Pierre Dufresne

La décision est rendue dans la négative.

1.2.1 Procès-verbaux – adoption

028-02-2022

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal des séances spéciales du 16 et 27 novembre 2021 et de la séance régulière du 18 janvier 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'adopter le procès-verbal des séances spéciales du 16 et 27 novembre 2021 et de la séance régulière du 18 janvier 2022.

Le vote est demandé.

Ont voté pour la proposition : Barbara Beugger
Éric Jodoin
Claude Larocque
Pierre Dufresne

Ont voté contre la proposition : Mathieu Beaudry
Kelly Huard

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

2. Dépôt de documents

- 2.1 Commission municipale du Québec – Audit de conformité;
- 2.2 Cercle de Fermières Upton - Demande de rencontre;
- 2.3 Atelier de soudure St-Liboire – Retraite de Gilles Martel;
- 2.4 Coopérative de santé de la MRC d'Acton – Rapport annuel.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larcoque, appuyé par monsieur Éric Jodoin

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2022 pour une somme de 144 101,04 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 173 878,85 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Adoption du règlement numéro 2022-339 déterminant les taux de taxes, compensation et autres tarifications pour l'exercice financier 2022

Ce point est reporté à l'ajournement de la présente séance prévu le 7 février 2022.

030-02-2022

3.3 Autorisation de paiement à la firme Shellex

Considérant que la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 130-04-2021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec l'aménagement d'une chambre de contact à l'usine de filtration;

Considérant la facture numéro 17012, pour la réalisation à 75% de la conception préliminaire et la demande au MELCC de la firme, datée du 31 décembre 2021 au montant de 5 500,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie de l'ingénierie préliminaire;

Considérant la recommandation de monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger et résolu:

Que soit autorisé le paiement de la facture numéro 17012 à la firme Shellex Groupe Conseil au montant de 5 500,00 \$, plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

031-02-2022

3.4 Autorisation paiement à l'entreprise Forages LBM - Forages exploratoires

Considérant que l'entreprise Forages LBM a été mandatée, selon la résolution numéro 087-03-2021 pour la réalisation de forages exploratoires;

Considérant la facture numéro 3618, pour la réalisation des forages et des essais de pompage avec tuyau de 6 pouces, datée du 30 novembre 2021 au montant de 32 734,30 \$, plus les taxes applicables;

Considérant la facture numéro 3619, pour la réalisation des forages avec tuyau de 10 pouces et des essais de pompage, datée du 30 novembre 2021 au montant de 40 527,75 \$, plus les taxes applicables;

Considérant la facture numéro 3626, pour la réalisation des forages avec tuyau de 10 pouces et des essais de pompage, datée du 17 décembre 2021 au montant de 23 468,25 \$, plus les taxes applicables;

Considérant la recommandation de madame Julie Gauthier ingénieur et hydrogéologue de la firme LNA en date du 22 janvier 2022;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'autoriser le paiement des factures numéro 3618, 3619 et 3626 totalisant la somme 96 730,03\$ plus taxes;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.5 Amendement au règlement de taxation 2021 – Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Claude Larocque qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller, Claude Larocque dépose une copie du projet de règlement 2022-341 dans le but d'amender le règlement 2020-334 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2021.

3.6 Autorisation de paiement à la firme Shellex – Audit eau potable

032-02-2022

Considérant que la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 282-09-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec l'audit en eau potable;

Considérant la facture numéro 16713, pour la vérification de la filtration du puits numéro 4, datée du 27 novembre 2021 au montant de 7 400,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie de l'ingénierie préliminaire;

Considérant la recommandation de Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Claude Larocque

et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 16713 datée du 27 novembre 2021 au montant de 7 400,00 \$, plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.7 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

033-02-2022

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit créé un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

034-02-2022

Considérant que, par sa résolution numéro 033-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 30 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Claude Larocque

et résolu d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.9 Autorisation de paiement à l'entreprise LNA Hydrologie et Environnement – Recherche en eau souterraine

035-02-2022

Considérant le mandat accordé à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement pour la poursuite de la recherche en eau (cibles 3, 4a et 4b) selon la résolution 204-06-2021;

Considérant la facture numéro 2201-40 d'un montant de 1 009,65 \$ plus les taxes applicables, pour la mobilisation sur le site, l'essai de capacité ainsi que la comparaison entre la capacité des tuyaux;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne
et résolu :

Que soit autorisé le paiement de la facture numéro 2201-04 à l'entreprise LNA Hydrogéologie et Environnement au montant de 1 009,65 \$ plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Administration

4.1 Publication du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire d'Upton

036-02-2022

Considérant que pour se conformer aux dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*, un document explicatif du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'autoriser la distribution à chaque adresse du territoire de la municipalité d'un document explicatif du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations ou à défaut de le publier dans le journal local « Le Bavard ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Nomination de représentants – Projet de conduite d'eau potable

037-02-2022

Considérant la résolution numéro 389-12-2021 concernant la desserte en eau potable en provenance de la Ville d'Acton;

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un comité de travail;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Barbara Beugger

et résolu de nommer monsieur Robert Leclerc, maire, monsieur Pierre Dufresne, conseiller ainsi que monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier, à titre de représentant pour le projet de conduite d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Code d'éthique et de déontologie des élus.es – Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Éric Jodoin qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente édictant un code d'éthique et de déontologie des élus.es.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller Éric Jodoin dépose une copie du projet de règlement 2022-340 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus.es.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de janvier 2022 et dépôt des prévisions d'achat pour février 2022

038-02-2022

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de janvier 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de février 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'approuver, pour le mois de février 2022, un budget de 16 400 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 AGSICQ – cotisation annuelle

039-02-2022

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de monsieur Benoit Gauthier, directeur du service incendie auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec au montant total de 280,00 \$ plus taxes pour monsieur Benoit Gauthier, directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2022

040-02-2022

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Claude Larocque

et résolu d'approuver, pour le mois de février 2022, un budget de 36 427,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.2 Demande de permis d'intervention pour des travaux dans l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec pour l'année 2022

041-02-2022

Considérant que la Municipalité d'Upton effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) au cours de la période se terminant le 31 décembre 2022;

Considérant que certains de ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil de la Municipalité d'Upton demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de « dépôt de garantie » de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$);

Que la Municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée;

Que le directeur général et le directeur des travaux publics soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie, selon le cas, à titre de représentants autorisés de la Municipalité d'Upton;

Que la présente résolution soit valide pour l'année en cours, soit du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.3 Appui à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – Circulation des camions et véhicules lourds

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire procéder à l'adoption du règlement 2022-196 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils;

Considérant que l'article 627 du *Code de la sécurité routière* prévoit que le règlement doit d'abord recevoir l'approbation du ministre des Transports du Québec;

Considérant que l'article 2.3, paragraphe 2 du Guide de la circulation de véhicules lourds sur le réseau routier municipal

prévoit que la municipalité doit s'assurer qu'un chemin public permet aux camions et aux véhicules-outils d'accéder à un territoire municipal avoisinant;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton demande d'adopter une résolution d'appui au règlement, notamment pour la circulation des camions et véhicules-outils sur le 11^e Rang;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin
appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'appuyer la démarche d'adoption du Règlement 2022-196 concernant la circulation des camions et des véhicules outils entamée par la Saint-Valérien-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.4 Programme de reconnaissance des acquis et des compétences - Contremaître en infrastructures urbaines

043-02-2022

Considérant que le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, souhaite faire reconnaître ses acquis et compétences par le Cégep de Saint-Laurent pour obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) de contremaître en infrastructures urbaines;

Considérant qu'advenant le cas où monsieur Roger Garneau n'a pas acquis toutes les compétences, une formation partielle lui sera proposée;

Considérant que les frais sont de 60,00 \$ pour l'analyse du dossier, de 30,00\$ pour les frais d'inscription et des frais de maximum 500,00 \$ pour l'évaluation des compétences;

Considérant les avantages de la démarche pour la Municipalité tel qu'obtenir un portrait objectif des compétences du directeur et d'améliorer l'accès à la formation continue;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger
appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit autorisée l'inscription de monsieur Roger Garneau à la reconnaissance des acquis et des compétences pour l'AEC de contremaître en infrastructures;

Que la Municipalité assume les dépenses encourues pour cette formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.5 Formation de signaleur de chantiers routiers pour monsieur Sébastien Laprise, journalier aux travaux publics

044-02-2022

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire monsieur Sébastien Laprise, journalier aux travaux publics, à la formation de signaleur de chantiers routiers pour une somme de 260,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'autoriser la formation de signaleur de chantiers routiers pour monsieur Sébastien Laprise, et ce, pour un montant de 260,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7. Hygiène du milieu

7.1 Offre de services professionnels de la firme Shellex Groupe Conseil pour le remplacement du canal Parshall

045-02-2022

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du canal Parshall pour mesurer les eaux sortantes de l'industrie Burnbrae Farms;

Considérant l'offre de services reçue de la firme Shellex Groupe Conseil pour le remplacement du système existant par un système fonctionnel et répondant aux besoins actuels de l'entreprise;

Considérant que l'offre de services du 18 janvier 2022 au montant de 5 850,00 \$, plus les taxes applicables, comprend :

1. Les relevés sur site des ouvrages existants;
2. La sélection de l'équipement de mesure optimale pour les besoins spécifiques du site;
3. La préparation du plan et devis de la solution sélectionné ;
4. L'appel d'offres sur invitation pour la réalisation;

Attendu que l'offre de services exclut la surveillance des travaux, les études connexes ainsi que l'obtention des permis et autorisation;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit informer l'entreprise Burnbrae Farms du projet de remplacement du système de mesure des eaux usées à la sortie de l'usine et d'obtenir son consentement à la réalisation des travaux ainsi qu'à acquitter les coûts reliés auxdits travaux;

Que soit acceptée l'offre de services de Shellex Groupe Conseil au montant de 5 850,00 \$, plus les taxes applicables conditionnellement à l'acceptation de l'entreprise Burnbrae Farms.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

8.1.2 Appui financier à la Société canadienne du cancer

Considérant la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer financièrement cet organisme qui lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'autoriser un don à la Société canadienne du cancer, au montant de 50,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Association pulmonaire du Québec (APQ) – Campagne provinciale villes et municipalités contre le Radon 2021-2022

Considérant que depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon, soit la deuxième cause du cancer pulmonaire;

046-02-2022

047-02-2022

Considérant que bien que la directive canadienne sur le radon dans l'air intérieur soit de 200 becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³), environ dix pour cent (10 %) des résidences testées dans la province dépassent celle-ci;

Considérant que dû à la situation actuelle de pandémie reliée au Coronavirus (COVID-19), la population québécoise passe plus de temps à la maison et que de ce fait, il est temps de faire preuve de proactivité en termes de santé collective relativement au radon;

Considérant que l'APQ, soutenue par Santé Canada et appuyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, invitent les villes et municipalités à s'engager, dans le cadre de la campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon 2021-2022, à sensibiliser les citoyens de leur territoire au danger que représente une exposition prolongée au radon;

Considérant que la Municipalité d'Upton souhaite s'engager à mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

et résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité à la campagne provinciale Villes et municipalités contre le radon 2021-2022 de l'Association pulmonaire du Québec, consistant à mener des activités de prévention et de sensibilisation quant au danger que représente le radon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de modification aux règlements d'urbanisme de la propriétaire du 366, rang Deslauriers

Considérant la demande de la propriétaire du 366, rang Deslauriers pour la modification aux règlements d'urbanisme à l'égard de la propriété, lot numéro 1 959 977, laquelle fait partie de la zone numéro 501;

Considérant que le projet de la demanderesse consiste à ajouter l'usage de fleuristerie à la liste des usages complémentaires autorisés dans une habitation ou dans un bâtiment accessoire aux articles 18.2.2.2 et 18.2.3.2 du règlement de zonage 2002-90;

Considérant que la demanderesse souhaite avoir un atelier de fleuristerie et en effectuer la vente;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Acton à préparer la modification réglementaire afin de permettre l'usage de fleuristerie à la liste des usages complémentaires autorisés dans une habitation ou dans un bâtiment accessoire, limité à la zone 501 du plan de zonage, aux articles 18.2.2.2 et 18.2.3.2 du règlement de zonage 2002-90.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

10. Divers

10.1 Dépôt des audits de conformité concernant les processus d'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Attendu qu'au cours de l'année 2021 la Commission municipale du Québec a procédé à des audits de conformité auprès de municipalités du Québec portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

Attendu que la Commission a transmis aux municipalités visées deux (2) rapports d'audits de conformité daté du 23 novembre 2021;

Attendu que ces 2 rapports sont déposés auprès du conseil municipal;

Attendu que le Conseil municipal est fier de constater que tous les critères d'évaluation pour l'adoption du budget et pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations ont été respectés par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le Conseil municipal prend acte du dépôt des documents de la Commission municipale du Québec concernant les audits de conformité portant sur l'adoption des prévisions budgétaires et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

10.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Denis Meunier, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

10.3 Octroi d'un contrat pour le fauchage à l'entreprise André Paris inc.

050-02-2022

Considérant les modalités de l'entente signée lors de l'octroi du contrat en 2020 avec l'entreprise André Paris inc. avec possibilité de renouvellement annuelle sur une période de 5 ans;

Considérant que l'entreprise a répondu aux attentes de la Municipalité au niveau du fauchage des levées de fossés en 2020 et 2021;

Considérant le contexte de la COVID-19 et l'augmentation du coût de la vie, l'entreprise André Paris inc. demande un ajustement de 465,00 \$ pour une somme de 9 815,00 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, recommande la proposition reçue de l'entreprise André Paris inc.;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

et résolu de mandater l'entreprise André Paris inc. pour le fauchage des levées de fossés de l'année 2022, et ce, au montant de 9 815,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

051-02-2022

Attendu que les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Claude Larocque

et résolu d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Ajournement de la séance

052-02-2022

Attendu que certains sujets de l'ordre du jour demeurent;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Barbara Beugger

et résolu à 20h56 d'ajourner la présente séance au lundi 7 février prochain à 16h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Le directeur général et
greffier-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Robert Leclerc

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Denis Meunier directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

Signature :